

GUIDE EN FRANÇAIS POUR UN TRI CORRECT DES DÉCHETS



EN FRANÇAIS



Le Développement durable au Quotidien

Le tri sélectif des déchets maintenant aussi en français

CEM S'ADRESSE DÉSORMAIS À TOUS !

Afin d'atteindre l'ensemble des citoyens des municipalités du bassin d'action de CEM, nous avons traduit les bonnes règles de la collecte sélective des déchets dans les principales langues parlées sur nos territoires.

Les informations sur la collecte des déchets sont donc désormais ainsi disponibles pour les citoyens des communautés étrangères. Ces infos couvrent les principales collectes en porte-à-porte gérées par CEM, mais aussi les règles des Centres de collecte (les anciennes Plateformes écologiques) et le service de nettoyage de la voirie. L'objectif que nous nous sommes fixé est vraiment d'atteindre tout le monde, chacun dans la langue qu'il connaît le mieux, afin d'améliorer toujours plus le tri sélectif des déchets et la diffusion des bonnes pratiques environnementales dans l'ensemble de nos villes.

CONTACTS

Le nouveau Numéro Vert est le



DU LUNDI AU VENDREDI : de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 00
SAMEDI : de 9 h 00 à 12 h 00

Le nouveau site internet est

www.cemambiente.it

Pour trouver de nombreuses informations utiles et dissiper les doutes sur la collecte des déchets grâce à la brochure **OU JETER QUOI?**

Téléchargez et consultez gratuitement l'**APP CEMAMBIENTE** avec toutes les informations et la fonction **RECHERCHE** pour savoir comment trier tous les types de déchets



Pour toute information d'ordre général, écrire à

info@cemambiente.it

Ecuosac



ECUOSAC

La partie des déchets qui ne peut pas être utilisée pour le tri sélectif doit être jetée dans l'Ecuosac.

L'Ecuosac c'est ce sac semi-transparent et traçable (avec un code permettant de retrouver le propriétaire) qui doit être utilisé pour la collecte des déchets secs. L'objectif est de réduire de plus en plus la quantité de déchets secs produits.

OUI ✓

Pour :

- BROSSES A DENTS
- RASOIRS JETABLES
- COUCHES
- ABSORBANTS
- SACS ASPIRATEUR
- LITIÈRE ANIMAUX DOMESTIQUES
- CAPSULES DE CAFÉ EN PLASTIQUE
- RADIOGRAPHIES
- COUVERTS EN PLASTIQUE
- CDS/DVDS
- COLLANTS
- PAPIER ALIMENTAIRE
- PAPIER CUISSON
- TICKETS DE CAISSE

NON ✗

Pas pour :

- EMBALLAGES EN VERRE
- BOÎTES DE CONSERVE ET PLASTIQUE
- TETRA PAK®
- PAPIER ET CARTON
- DÉCHETS ORGANIQUES

Pour ces déchets, les déposer selon leur appartenance dans la poubelle appropriée.

COMMENT?

N'utilisez que des sacs

Ecuosac à présenter au sol.

Ne pas utiliser d'autres types de sacs.

Déchets organiques



HUMIDE

La valorisation des déchets organiques suit le cycle de la nature : ils peuvent être utilisés pour le compostage domestique ou collectés par voie humide. Dans ce dernier cas, ils sont acheminés vers des épurateurs qui les transforment en compost ou les utilisent pour produire du biogaz ou d'autres types d'énergie alternative.

OUI ✓

Pour :

- MATIÈRES ORGANIQUES
- DÉCHETS ALIMENTAIRES ET RESTES
- ALIMENTS AVARIES
- MARC DE CAFÉ ET CAPSULES EN PAPIER
- FILTRES DE THÉ
- COQUILLES D'ŒUFS ET DE CRUSTACÉS, FRUITS SECS
- FLEURS ET PETITES PLANTES COUPÉES
- BOUCHONS EN LIÈGE
- SERVIETTES DE TABLE BLANCHES ET ESSUIE-TOUT
- VAISSELLE ET PRODUITS BIODÉGRADABLES ET COMPOSTABLES
- CENDRES DE CHEMINÉE

NON ✗

Pas pour :

Les déchets **non biodégradables** tels que

- SACS EN PLASTIQUE
- VÊTEMENTS
- ALUMINIUM
- ÉLAGAGE ET HERBE COUPÉE (qui doivent être apportés à votre Centre de collecte ou à votre Plateforme écologique, ou collectés à domicile).

COMMENT?

COLLECTER DANS DES SEAUX AVEC COUVERCLE ET POIGNÉE OU DANS DES BACS ROULANTS BRUNS (NORME UNI EN 840).

N'utilisez que des sacs en Mater-bi et non les sacs en plastique.

Multipak



MULTIPAK

Dans le Multipak, on jette tous les emballages en **PLASTIQUE** (bouteilles, barquettes, tubes...), en **MÉTAL** (boîtes de conserve, canettes...) et les **CARTONS DE BOISSONS** (type Tetra Pak®) (briques de lait, jus de fruits...). Ces déchets sont ensuite traités et réutilisés comme matière première revalorisée pour produire de nouveaux objets.

OUI ✓

EMBALLAGES, SACS, BARQUETTES ET PLATEAUX EN PLASTIQUE OU EN ALUMINIUM POUR :

- ALIMENTS - ALIMENTS SURGELÉS - VÊTEMENTS
- JARDINAGE

BOUTEILLES EN PLASTIQUE, BOÎTES DE CONSERVE, BOCAUX, FLACONS POUR :

- LIQUIDES - HUILE - BOISSONS - LAIT - JUS - YAOURT
- ALIMENTS POUR ANIMAUX
- SAVONS - DÉTERGENTS - DÉODORANTS EN SPRAY

MAIS AUSSI...

- TUBES DE DENTIFRICE ET DE CRÈME - BLISTERS VIDES DE MÉDICAMENTS - BLISTERS VIDES DE PILES - BLISTERS VIDES DE PAPETERIE - COQUETIERS EN PLASTIQUE - PETITS EMBALLAGES EN POLYSTYRÈNE - RÉCIPIENTS EN PE, PET, PVC, PP, PS, ABS - FILMS EN PLASTIQUE/ALUMINIUM - VAISSELLE EN PLASTIQUE - BULLES D'AIR ET CHIPS D'EMBALLAGE - FILETS POUR FRUITS ET LÉGUMES - CINTRES EN PLASTIQUE/MÉTAL - CAPSULES DE CAFÉ EN ALUMINIUM - POTS EN PLASTIQUE - BOUCHONS EN MÉTAL

NON ✗

Pas pour :

- CARTOUCHES DE RECHARGE DE GAZ POUR L'EAU
- RÉCIPIENTS DE PEINTURE ET DE SOLVANTS ÉTIQUETÉS T/F
- POLYSTYRÈNE ET CELLOPHANE EN GRANDES DIMENSIONS OU EN GRANDES QUANTITÉS
- TONERS
- PILES

Ces déchets doivent être apportés au Centre de collecte de votre commune.

Voici d'autres exemples de déchets qui

NE DOIVENT PAS être jetés dans le sac Multipak :



VÊTEMENTS, CHAUSSURES, CHAUSSONS, TEXTILES



SEAUX ET BASSINES



USTENSILES ET OUTILS DE CUISINE EN ALUMINIUM ET EN PLASTIQUE



SACS CONTENANT DES DÉCHETS MIXTES



JOUETS ET BIBELOTS EN PLASTIQUE



PAPIER ET CARTON



ALIMENTS



MASQUES CHIRURGICAUX

EMBALLAGES MULTICOUCHES



Les emballages dits Poly, sont composés de plusieurs couches de matériaux (comme le **Tetra Pak®**) et doivent être jetés dans le sac jaune **Multipak**.

Ils regroupent, par exemple, les sachets de biscuits, les tubes de chips, les sachets de soupe et les sacs de café sous vide.

COMMENT?

À JETER DANS DES SACS SEMI-TRANSPARENTS, DE PRÉFÉRENCE JAUNES, À EXPOSER AU SOL



LE VERRE

Le verre

Le verre collecté peut être recyclé à l'infini pour créer de nouveaux contenants et de nouvelles formes. Il est très important de veiller à ne pas le mélanger avec des objets et des matériaux de nature différente, tels que la céramique, la vitrocéramique, le cristal et le pyrex.

OUI ✓

Pour :

- VERRE BLANC
- VERRE COLORÉ
- BOUTEILLES EN VERRE
- BOCAUX EN VERRE

Videz tous ces déchets de leur contenu.

NON ✗

Pas pour :

- BOUCHONS
- TASSES
- VAISSELLE
- VASES EN CÉRAMIQUE
- PORCELAINE
- TERRE CUITE
- LAMPES NÉON
- AMPOULES
- RADIOGRAPHIES EN VERRE

Ces déchets doivent être apportés au centre de collecte de votre commune.

Ne pas y jeter les boîtes de conserve et les emballages métalliques !

COMMENT?

COLLECTE DANS DES SEAUX À COUVERCLE ET À POIGNÉE OU DANS DES BACS ROULANTS BLEUS (NORME UNI EN 840)

Sans sacs ou sachets en plastique !



PAPIER

Papier et carton

Tous les papiers et cartons récupérés deviennent de nouveaux papiers et cartons recyclés. Le recyclage du papier peut être répété entre 5 et 7 fois. Pour optimiser la collecte, il est préférable d'aplatir les cartons afin de réduire le volume.

N'OUBLIEZ PAS que les emballages en TETRA PAK® ne font pas partie de cette catégorie de déchets.

OUI ✓

Pour :

- JOURNAUX
- MAGAZINES
- FEUILLES ET CAHIERS
- SACS À PAPIER
- LIVRES
- PAPIER CARTONNÉ
- BOÎTES À PIZZA (SANS LES RESTES !)
- PETITS EMBALLAGES EN CARTON RÉDUITS EN VOLUME
- ESSUIE-TOUT EN PURE CELLULOSE
- TICKETS DE BUS/TRAIN

NON ✗

Pas pour :

- TETRA PAK® (à placer dans le sac Multipak)
- TICKETS DE CAISSE
- PAPIER ALIMENTAIRE
- PAPIER CUISSON (qui vont dans le sac des déchets secs)

COMMENT?

COLLECTE DANS DES SEAUX À COUVERCLE ET À POIGNÉE OU DANS DES BACS ROULANTS BLANCS (NORME UNI EN 840) OU DANS DES SACS EN PAPIER, DES CARTONS JETABLES OU DES PAQUETS FICELÉS (MAX. 20 KG).

Ne jamais utiliser de sacs en plastique.



VERTS

Les déchets verts

Les déchets végétaux sont très précieux. Ils sont acheminés vers l'usine de compostage et transformés en compost, utile pour fertiliser les jardins et les potagers.

OUI ✓

Pour :

- HERBE COUPÉE
- ÉLAGAGE
- FEUILLES
- PLANTES DE JARDIN

NON ✗

Ne pas y déposer d'autres déchets tels que :

- PLASTIQUES
- MÉTAL
- PIERRES
- TERRE
- BRANCHES DE GRAND DIAMÈTRE

COMMENT?

COLLECTE DANS UNE PLATE-FORME ÉCOLOGIQUE/UN CENTRE DE COLLECTE

Non-conformité des déchets

Si les déchets exposés ne sont pas corrects, l'autocollant de non-conformité est apposé et ceux-ci ne sont pas collectés par l'opérateur.

ATTENTION : en cas de non-conformité, les déchets seront exposés correctement et donc collectés la semaine suivante.

cem
ambiente

ATTENTION DÉCHETS
NON CONFORMES



CAR: - Contenu non conforme -
Contenant/sac non conforme - Mauvais
jour d'exposition. MERCI D'EXPOSER
CORRECTEMENT CES DÉCHETS LORS DE
LA PROCHAINE COLLECTE
Pour infos :

800.342.266

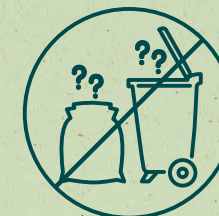
Calendrier Cem
www.cemambiente.it



ERREURS LES PLUS FRÉQUENTES

CONTENU NON CONFORME

Le contenu du sac ou de la poubelle est incorrect.



CONTENEUR OU SAC NON CONFORME

Le type de collecteur de déchets utilisé est incorrect.



JOUR D'EXPOSITION INCORRECT

Les déchets ont été présentés un jour différent de celui prévu dans le calendrier.



CENTRE DE COLLECTE/ANCIENNE PLATEFORME ÉCOLOGIQUE



Un **Centre de collecte (ancienne plateforme écologique)** est un espace équipé et surveillé où les citoyens peuvent apporter **les déchets qui ne sont pas collectés dans le cadre du service en porte-à-porte.**

ACCÈS

Apportez vos déchets aux Centres de collecte (anciennes plateformes écologiques). Oui, c'est une bonne façon de faire le ménage à la maison. Mais vous vous retrouvez devant la barrière et vous vous interrogez :

Mais comment on fait pour entrer ?

Les règles sont simples :

* **Les résidents qui paient la TARI** parce qu'ils sont propriétaires d'une maison doivent utiliser leur **Carte sanitaire régionale/nationale (CRS/CNS)** pour entrer dans le Centre de collecte.

* **Les propriétaires d'entreprises ou de biens immobiliers** qui ne sont pas domiciliés doivent utiliser **la carte CEM**, distribuée par la municipalité, pour accéder au Centre de collecte.

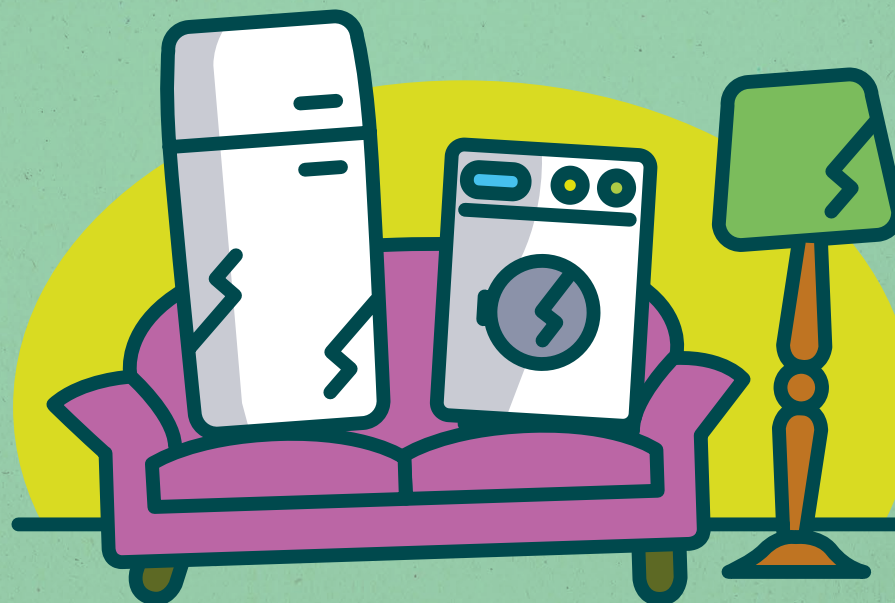
En ce qui concerne les **informations sur le Centre de collecte** (heures et jours d'ouverture), tout se trouve dans le **calendrier de collecte** que la CEM délivre en début d'année ou qui peut être téléchargé en ligne sur www.cemambiente.it.

Retrouvez toutes les informations utiles également sur l'App CEM Ambiente.

POUR QUELS DÉCHETS ?

- ENCOMBRANTS - DÉCHETS VÉGÉTAUX - BOIS - FERRAILLE - PAPIER ET CARTON - POLYSTYRÈNE ENCOMBRANT - GRAVATS ET GRANULATS - VERRE EN FEUILLE - DÉCHETS DEEE (APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS, TÉLÉVISEURS ET ÉCRANS, LAMPES ET AMPOULES), PEINTURES, BOMBES AÉROSOLS, TONERS D'IMPRIMANTES, HUILES ET GRAISSES VÉGÉTALES ET ANIMALES, HUILES LUBRIFIANTES, PILES ET BATTERIES.

Des invités encombrants ?



CEM Ambiente vous en débarasse!

C'EST NOUVEAU ! LE SERVICE DE COLLECTE À DOMICILE DES DÉCHETS ENCOMBRANTS S'ÉTEND ET SE DÉVELOPPE SUR LE TERRITOIRE

Le service de collecte des déchets encombrants géré par CEM Ambiente est actif dans les **69 communes** membres qui y ont adhéré (à l'exclusion d'Aicurzio, Inzago et Comazzo, qui gèrent le service de manière autonome). Chaque utilisateur a droit à deux services de collecte par an en les **réservant au Numéro Vert de CEM Ambiente**. Les encombrants doivent être déposés sur le bord de la route aux jours et de la manière convenus.

✓ **Sont considérés comme encombrants** : les matelas, les sommiers, les meubles démontés, le gros électroménager, les canapés, les fauteuils, les portes, les volets, les déchets DEEE (téléviseurs, écrans, ordinateurs, imprimantes, etc.).

✗ **Ne sont pas des encombrants** (et ne seront donc pas collectés) : les gravats, les plaques de plâtre, les pneus, les déchets dangereux (peinture, huile de moteur, batteries de voiture, toner, produits chimiques, plaques d'amiante...), les déchets liquides (huile végétale), les bombes aérosols, les déchets végétaux (broussailles...), les plaques de bitume, les extincteurs, les sacs ou autres déchets indifférenciés, les déchets qui font déjà partie de la collecte en porte-à-porte (papier, plastique, verre...).

www.cemambiente.it/ingombranti



POUR LA COLLECTE
DES ENCOMBRANTS

Numéro Vert
800-342-266

cem
ambiente

Le Développement durable au Quotidien

Pourquoi effectuer le tri sélectif des déchets ?

LA QUALITÉ PLUTÔT QUE LA QUANTITÉ

Le tri sélectif des déchets est un devoir pour tout citoyen responsable, mais c'est aussi une obligation fixée par la loi (décret 152/2006 et modifications ultérieures).

Les avantages du tri sélectif des déchets sont multiples.



Faire du tri sélectif des déchets une bonne habitude quotidienne est le devoir de chaque citoyen.

Sans oublier qu'aujourd'hui, il ne s'agit plus seulement d'une question de quantité de déchets récupérés mais aussi et surtout de qualité.

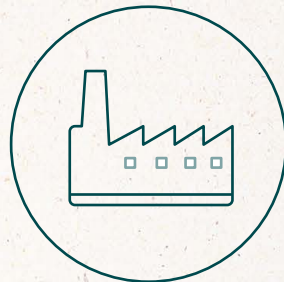
Voici les principaux avantages d'un bon tri des déchets



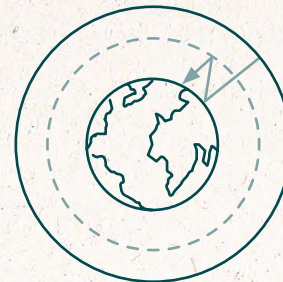
Les déchets collectés séparément et emmenés au recyclage **redeviennent des matières « brutes »** prêtes à être **transformées et réutilisées**.



Le cycle vertueux des déchets permet une **utilisation plus efficace des ressources** telles que l'énergie et l'eau.



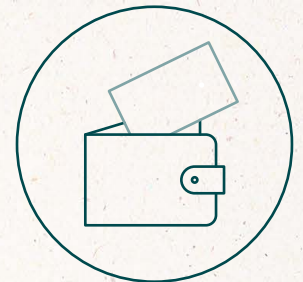
Un tri correct des déchets ménagers permet de **réduire les quantités destinées à l'incinération**.



Le respect des règles de tri entraîne également une **réduction des émissions de gaz à effet de serre**.



Les municipalités qui collectent plus et mieux sont également récompensées par les différents Consortiums avec des **incitants économiques**.



Grâce à un bon tri sélectif des déchets, il est également possible de **limiter le coût global** des services de leur gestion.

Adoptez les bons gestes

QUELQUES RÈGLES À RETENIR



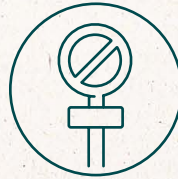
Suivez toutes les instructions du calendrier **pour trier correctement les déchets.**



Bien trier les déchets avant de les apporter au **centre de collecte.**



Respectez les **règles** du **Centre de Collecte** : ne pas fouiller ni ramasser de matériel.



Respectez les interdictions de stationnement pour le **nettoyage des rues.**



N'utilisez les **poubelles publiques** que pour les petits déchets.



N'abandonnez rien dans la **rue**. Les décharges illégales représentent un **coût** pour la collectivité.

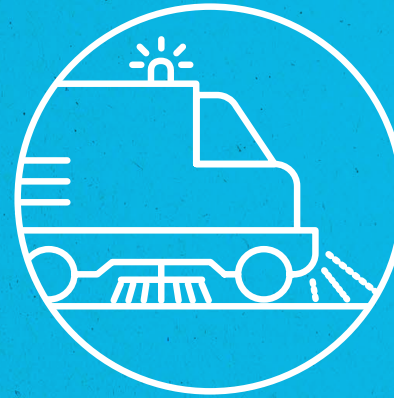


Ne jetez pas de mégots de cigarettes, de chewing-gum, de détritrus, de canettes ou d'autres petits déchets par terre.



Ramassez toujours les excréments de votre **chien** lorsqu'il fait **ses besoins.**

PROPRETÉ URBAINE



Nettoyage urbain

Nous collectons des déchets, mais pas que...

En effet, CEM Ambiente s'occupe **également** du **service de nettoyage urbain dans ses communes.**

Grâce à cette activité, la terre collectée lors du balayage des rues est acheminée vers l'usine de traitement de Liscate (MI) où une grande partie des matériaux collectés, environ **98 %** (chiffre de 2022), **redevient utilisable**, principalement sous forme de graviers utilisés dans la construction.

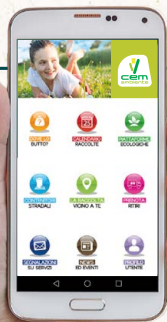
Le nettoyage urbain est un service assuré par CEM Ambiente grâce à l'utilisation de **véhicules de plus en plus écologiques et durables** : **souffleurs électriques à impact acoustique et environnemental réduit, nouvelles balayuses aspiratrices Euro 6.**

CONTACTS CEM

Numéro Vert
800-342-266

www.cemambiente.it

APP CEMAMBIENTE



Le Développement durable au Quotidien